

**Appel
à
projets
ETE 2016**

**Date
limite
de
dépôt
06/09/2016**

Gestion Biodiversité	
Barre d'effarouchement	8 000 €
Barre de coupe, sécateur	7 700 €
Broyeur d'accotement	8 000 €
Broyeur, broyeur à buchettes	23 000 €
Déchiqueteuse à grappin	100 000 €
Fendeuse	15 000 €
Matériel de fauche sous clôtures	8 000 €
Nacelle	25 000 €
Scie circulaire forestière	18 000 €
Gestion des Intrants de fertilisation	
Matériel innovant ou permettant des apports organiques pertinents et précis (Utilisation d'un DPAE OBLIGATOIRE) en substitution d'engrais minéraux, dont :	
Composteuse /retourneur d'andains	38 000 €
Enfouisseur à disques ou injecteur de prairie	20 000 €
Rampe à pendillards	20 000 €
Système d'épandage sans tonne et équipement	60 000 €
Système de débit proportionnel à l'avancement	7 000 €
Table d'épandage grande largeur	20 000 €
Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	
Matériel innovant ou permettant des itinéraires techniques sans produits phytosanitaires dont :	
Bineuse et options, bineuse buteuse, désherbineuse	10 000 €
Bineuse avec système de guidage incorporé	20 000 €
Broyeur de fanes de pommes de terre	7 000 €
Broyeur de fanes de Pommes de terre grande largeur (2 billons)	35 000 €
Ecimeuse	8 000 €
Herse étrille	10 000 €
Houe rotative, Roto-étrilleuse	13 000 €
Outil d'extirpation d'organes de plantes vivaces	7 000 €
Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers	
Matériel permettant l'évolution vers des MAEC système SPE ruminants dont :	
Andaineur < 5 m	7 000 €
Andaineur > 5 m	14 000 €
Arracheuse, chargeuse, distributrice de betterave	35 000 €
Démêleur sur godet	7 000 €
Dérouleur de round	7 000€
Enrubanneuse en continu	40 000 €
Enrubanneuse monoballe	15 000 €
Faneuse	10 000 €
Faucheuse	8 000 €
Faucheuse autochargeuse	30 000 €
Faucheuse conditionneuse	20 000 €
Outil pour la régénération des prairies	14 000 €
Presse enrubanneuse	80 000 €
Remorque Autochargeuse	100 000 €
Agriculture de précision et de conservation des sols	
Matériel innovant permettant l'allongement des rotations, protégeant les sols et en limitant l'érosion, matériel de précision limitant l'usage d'intrants dont :	
Equipement de pulvérisateur	7 000 €
Investissement pour l'aménagement d'aire de remplissage et de lavage de pulvérisateur	12 000 €
Matériel embarqué de géolocalisation permettant la répétabilité des passages et la limitation des intrants	10 000 €
Matériel permettant la localisation des traitements	7 000 €
Rouleau à lames (pour destruction des couverts végétaux)	8 000 €
Semoir d'enherbement inter-rang (Maïs sous couvert)	7 000 €
Semoir spécifique (semis direct à disques, strip till, sursemis)	30 000 €
Système d'ajustement de la pression des pneumatiques ou effaceur de traces de roues	8 000 €
Système de guidage automatisé	7 000€
Matériels de production maraîchère et arboricole	
Matériel innovant ou spécifique de production et de désherbage dont :	
Matériel d'éclaircissement mécanique	7 000 €
Kassine	7 000€
Matériel de désherbage inter-rang	8 000 €
Matériel de lutte thermique	11 000 €
Matériel permettant une lutte biologique (filets tissés anti-insectes proof et matériel associé)	7 000 €

Informations

- ↪ Taux de subvention unique de 40%.
- ↪ Matériel neuf uniquement.
- ↪ Dépense minimale 6 000€ HT, maximale 100 000€ HT.
- ↪ Le dépôt d'un dossier de demande de subvention n'engage pas le financeur à accorder la subvention.
- ↪ Les investissements ne doivent pas être engagés (paiement acompte, achat, ...) avant d'avoir obtenu de la Région Bretagne **un accusé de réception** d'un dossier de demande complet.

Nombre de dossiers instruits au cours de la programmation 2015/2020
Maximum 2 par bénéficiaire à 3 ans d'intervalle
(un dossier peut concerner plusieurs investissements)

Documents à joindre à la demande :

- Extrait de PV du conseil d'administration de la Cuma décidant l'acquisition
- Devis estimatif détaillé
- Relevé d'identité bancaire IBAN
- K-Bis
- Liste matériel détenu en Cuma précisant l'année d'achat
- Document comptable : bilan, compte de résultat, EBE, rapport du commissaire aux comptes (s'il y en a un).
 - Justificatif de paiement des cotisations sociales pour la société et chaque associé exploitant à demander à la MSA
 - Copie de la carte d'identité du président